

DELIBERATION
de la Commission de la Formation et la Vie Universitaire
de l'Université Bourgogne Europe

Séance du 24 février 2026

Délibération n° 2026 – 24/02/2026 - 1

*Approbation du procès-verbal de la Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire du 27 janvier 2026*

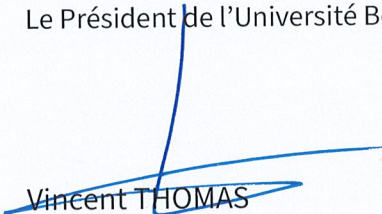
- VU le code de l'éducation,
- VU les statuts de l'Université Bourgogne Europe,

Effectif statutaire : 43 Membres en exercice : 41 Quorum : 21 Membres présents : 16 Membres représentés : 13 Total : 29	Refus de vote : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 29 Pour : 29 (unanimité) Contre : 0
--	--

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Bourgogne Europe, après en avoir délibéré, **approuve le procès-verbal de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 27 janvier 2026.**

Dijon, le 25 février 2026

Le Président de l'Université Bourgogne Europe,


Vincent THOMAS

PJ : procès-verbal de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 27 janvier 2026

Délibération transmise à la Rectrice de la région académique de Bourgogne
Franche-Comté, Chancelière de l'Université Bourgogne Europe

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire Formation plénière

Séance du mardi 27 janvier 2026

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire s'est réunie en formation plénière le mardi 27 janvier 2026 à 14h03, sous la Présidence de Monsieur Vincent THOMAS et de Madame Carine MICHEL-COLENT Vice-Présidente de la CFVU.

Collège A : (8) Mme Corinne AMIOT (donne procuration à Mme Doriane TROMPIER) ; M. Jean-Marie HEYDEL (donne procuration à Mme Vanessa VAIZANT) ; Mme Sylvie LAIGNEAU-FONTAINE (donne procuration à M. Olivier COUTURE jusqu'à 15h15) ; Mme Carine MICHEL-COLENT ; M. Olivier POLITANO ; M. Emmanuel PY (donne procuration à M. Philippe JUEN) ; Mme Sandrine ROUSSEAUX

Collège B : (6) M. Éric BOURILLOT (donne procuration à Mme Véronique LAHAIE) ; M. Olivier COUTURE (donne procuration à Mme Sylvie LAIGNEAU-FONTAINE à partir de 15h15) ; Mme Arianna ESPOSITO (donne procuration à M. Olivier POLITANO) ; M. Philippe JUEN ; Mme Elizabeth THOMAS (donne procuration à Mme Sandrine ROUSSEAUX) ; Mme Doriane TROMPIER

Collège Personnel BIATSS : (4) Mme Véronique LAHAIE ; M. Xavier URBAIN (donne procuration à M. Philippe VIGNERON) ; Mme Vanessa VAIZANT ; M. Philippe VIGNERON

Collège des usagers : (10) M. Rémi BAILLET ; Mme Sammy BENBACHIR (donne procuration à M. Thomas MORAUX) ; Mme Lucile CHUPIN ; M. Gabin CLERC ; M. Robinson DAOUST (donne procuration à Mme Lucile CHUPIN) ; Mme Andréa MACIEJEWSKI ; M. Thomas MORAUX ; M. Rayan PAUCHARD ; Mme Chloé AUBLANC

Directeur du CROUS : (1) M. Jérôme M'RABET

Personnalités extérieures : (3) M. Christophe NICOD (donne procuration à Mme Carine MICHEL-COLENT) ; M. Morgan MAILLIER ; Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN (donne procuration à M. Vincent THOMAS)

Membres invités à la CFVU à titre consultatif : M. Ludovic RICHARD (excusé) ; Mme Fanny VAILLAUX ; M. Pierre JOUBERT (excusé)

Excusés : M. Julien DUBOIS

1. Informations du Président

Le Président ouvre la séance et présente ses meilleurs vœux à l'ensemble des membres de la CFVU. Il fait part de plusieurs informations, notamment le décès de trois membres de la communauté universitaire.

Perte de 3 membres de la communauté

Un étudiant béninois de 33 ans, inscrit en troisième année de licence de Philosophie, a mis fin à ses jours. Accompagné par la commission de solidarité étudiante depuis son arrivée, il bénéficiait d'un suivi attentif. Les étudiants de la formation ainsi que les personnels de la composante ont été informés du drame. Une cellule d'accompagnement psychologique a été mise en place en présentiel et une minute de silence a été observée en présence de Mme Sylvie LAIGNEAU-FONTAINE, doyenne de l'UFR Lettres et Philosophie. Le Président a adressé ses condoléances à la famille. Une cagnotte a été ouverte afin de faciliter le rapatriement de la dépouille au Bénin.

Une étudiante de deuxième année de SVTE a également mis fin à ses jours sur le campus. Le même protocole d'accompagnement a été déployé : information des membres de la composante, mise en place d'une cellule psychologique et minute de silence en hommage à l'étudiante. Une enquête administrative a été diligentée. Aucun signal d'alerte préalable n'a pu être identifié. Une cellule de crise a été organisée en coordination avec le CROUS. Le Président a adressé ses condoléances à la famille et a assisté aux obsèques.

Un enseignant-chercheur de l'UFR DSEP est décédé des suites d'une longue maladie.

Le Président assure les collègues, les étudiants et les proches de son soutien et indique que l'ensemble de la communauté universitaire s'associe à la peine des familles.

M. Thomas MORAUX intervient au nom des membres de l'UNEF. Il souligne le caractère particulièrement préoccupant des deux suicides survenus à un mois d'intervalle et appelle à une réflexion collective. Selon lui, ces drames ne sauraient être considérés comme des tragédies isolées mais révèlent un malaise profond et une détresse trop souvent silencieuse au sein de la communauté étudiante.

Il rappelle que la situation de la santé mentale étudiante est préoccupante. Le baromètre de la santé mentale 2025 révèle que 45 % des étudiants ne se considèrent pas en bonne santé mentale et que 38 % envisagent d'arrêter leurs études.

M. MORAUX estime que ce mal-être trouve en partie son origine dans des conditions socio-économiques dégradées.

S'il reconnaît l'existence de dispositifs (psychologues du Service de Santé Étudiante, formations en santé mentale, dispositif Santé Psy Étudiants), il les juge insuffisants au regard des besoins et du manque de moyens, rappelant le contexte budgétaire déficitaire des universités.

En conclusion, M. MORAUX appelle l'ensemble de la communauté universitaire à agir pour prévenir de nouveaux drames.

Mme Véronique LAHAIE estime que, sans moyens humains et financiers supplémentaires, les universités ne pourront faire davantage. Elle regrette que la santé mentale, déclarée grande cause nationale en 2025, ne bénéficie pas d'une mise en œuvre à la hauteur des annonces.

En tant que référente handicap, elle souligne l'engagement du Service de Santé Étudiante (SSE), qui agit avec professionnalisme malgré des ressources limitées.

Elle mentionne la lettre ouverte adressée par la Présidente de l'Université de Montpellier au Président de la République, dénonçant le manque de moyens des universités, et regrette que les questions du handicap et de la santé mentale ne soient pas davantage prises en compte.

Elle rappelle que nul n'est à l'abri de difficultés psychologiques et invite à suivre la formation « Premiers secours en santé mentale » proposée par l'université.

Le Président répond que le diagnostic fait consensus, il existe un mal-être social. Toutefois, l'université n'en est pas à l'origine, elle permet au contraire aux individus de se construire. Elle constitue néanmoins le

réceptacle d'une partie de ce mal-être dont les causes se trouvent dans le fonctionnement de la société qui n'offre pas un cadre sécurisant à une partie de la jeunesse.

Il rappelle que l'établissement contribue à la prise en charge des situations de détresse, notamment par l'intermédiaire du Service de Santé Étudiante et d'un partenariat avec une cinquantaine de psychologues praticiens. Une cellule bien-être a été mise en place, ainsi que des relais avec différents acteurs, dont le CHU, La Chartreuse, l'ARS et le CROUS.

Ces dispositifs, bien que réels, ne sauraient compenser les insuffisances structurelles du système de santé. L'université ne dispose pas de compétences cliniques propres en psychologie ou en psychiatrie, mais elle veille à orienter les étudiants et personnels en détresse vers les professionnels compétents.

S'agissant du SSE, un diagnostic a été réalisé afin d'envisager une réorganisation partielle pour prévenir l'engorgement, notamment en ce qui concerne les aménagements d'études, particulièrement mobilisateurs en début d'année universitaire, ainsi que la question de la fermeture estivale. Ces points seront examinés en Conseil du SSE.

Le Président précise qu'au cours des cinq dernières années, l'université a été confrontée chaque année à un à trois décès d'étudiants dans des circonstances dramatiques, sans augmentation constatée. Il appelle à agir avec discernement et détermination pour réduire autant que possible ces situations.

Il rappelle que, dans le cas de l'étudiante de deuxième année, aucune alerte ni demande d'accompagnement n'avait été signalée.

Enfin, il insiste sur l'importance de l'écoute, de la bienveillance et de la solidarité au sein de la communauté universitaire.

Le Président invite à consulter les travaux de M. Boris CYRULNIK, neuroscientifique, sur son analyse du mal-être d'une partie de la jeunesse.

M. MORAUX demande si la formation santé mentale est ouverte aux étudiants.

Mme Carine MICHEL-COLENT confirme que cette formation leur est accessible et indique que 80 personnes l'ont déjà suivie en 2025.

Mme Vanessa VAIZANT précise que les doctorants bénéficient également d'une formation de gestion du stress.

Les infrastructures numériques régionales

Le Président informe qu'une journée consacrée aux infrastructures numériques régionales a été organisée le 10 décembre dernier en salle du conseil de Sciences et Techniques, à l'initiative de la Préfecture, du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace, de la Région Bourgogne-Franche-Comté, de l'agglomération de Besançon, de Dijon Métropole et de l'UBE.

La question du Data Center a été au cœur des échanges : souveraineté numérique, aspects écologiques, etc.

Cinquante laboratoires bénéficient du Data Center de l'UBE. Les données de santé du CHU y sont désormais hébergées et protégées. Son extension a été évoquée, notamment la récupération de la chaleur émise pour l'intégrer dans le système de chauffage. Un système de refroidissement liquide sera également ajoutée, dont l'investissement devrait être amorti en deux à trois ans d'exploitation et permettre d'économiser 242 tonnes de CO₂ par an.

Cette journée a démontré la motivation, l'implication et le volontarisme de l'UBE sur cette thématique. Le financement repose à 50,5 % sur les fonds propres de l'université, le reste provenant de la Région et de l'État.

Le Président rend hommage à ses prédécesseurs qui, depuis trente ans, ont investi dans le domaine du numérique.

La situation budgétaire

Le Président rappelle que le Conseil d'Administration a voté, le 15 décembre dernier, le budget initial 2026 de l'UBE. Ce budget présentait un déséquilibre de 30 millions d'euros, prélevés sur le fonds de roulement pour l'équilibrer.

Une analyse des compensations non versées par l'État a été conduite, mettant en évidence un manque de financement à hauteur de 23 millions d'euros. Ce montant résulte principalement du Glissement Vieillesse-Technicité (GVT) constaté depuis 2019, correspondant à l'évolution de la masse salariale notamment liée à la progression des carrières et à l'augmentation du point d'indice pour un total de 16 millions d'euros. Le

solde, soit 7 millions d'euros, s'explique par les autres évolutions intervenues en matière de ressources humaines.

Le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace a déclaré que la prise en charge de la mutuelle incomberait à l'État, mais cette annonce reste en attente de confirmation. Il a également annoncé qu'il ne discuterait pas des critères d'attribution lors des Assises sur le budget des universités. À titre d'exemple, l'Université de Besançon perçoit 1 300 euros de plus par étudiant et par an au titre de la subvention globale pour charge de service public par rapport à l'UBE, soit 46 millions d'euros.

Le compte financier pour 2025 est en cours d'élaboration et sera présenté au Conseil d'Administration en mars. Les premiers chiffres ne sont pas catastrophiques mais l'UBE affichera un déficit estimé à environ 2 millions d'euros.

La vie institutionnelle de l'UBE

Le Conseil de site Bourgogne-Franche-Comté s'est réuni la veille et a validé les grands axes et principes de la coordination territoriale à l'échelle régionale.

Concernant le collège doctoral, deux binômes s'étaient présentés. Le comité de pilotage académique BFC a retenu la candidature du binôme composé de Mme Almudena SANAHUJA et M. Gérard COLAS DES FRANCS. Le Conseil de site a confirmé ce classement en vue d'un passage prochain en Commission de la Recherche.

L'élargissement de l'EPE

Le CREPS Bourgogne-Franche-Comté (Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive) est un établissement public qui œuvre à la formation, à l'accompagnement et à la performance des sportifs, tout en contribuant à la professionnalisation des acteurs du sport.

Il a exprimé sa volonté d'intégrer l'EPE en qualité d'établissement associé.

Le Président se réjouit de cette démarche, qui permettra de renforcer les synergies entre les deux institutions, tant en matière de formation que de recherche et d'innovation, au service du sport et de la jeunesse.

Résultats de l'attractivité de l'UBE

Le Président se félicite de résultats encourageants : 1 000 nouveaux étudiants internationaux ont été accueillis cette année. Le campus compte 135 nationalités différentes, ce qui constitue une véritable richesse.

Le Président souhaiterait que les nationalités représentées parmi les personnels de l'UBE soient également recensées.

Le nombre d'inscriptions en première année avait augmenté de 5 % l'année dernière et de 4,6 % cette année.

Journée nationale de laïcité

Les 120 ans de la loi de 1905 ont été célébrés. En partenariat avec Dijon Métropole, l'UBE a organisé une table ronde sur la laïcité, à laquelle le Président a participé, suivie d'une cérémonie de remise du prix de la laïcité. Ce prix a été décerné à M. Alain CHOURAQUI, Président-Fondateur de la Fondation du Camp des Milles, mémorial visant à renforcer la vigilance face au racisme et à l'antisémitisme.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 04 décembre 2025

Des modifications sont demandées par les membres :

- page 3 : correction du prénom « Véronique » à la place de « Virginie » ;
- page 11 : rectification concernant la réduction de la durée des stages. Il convient de préciser qu'il s'agit du département de Génie Mécanique et Productique (GMP) qui, au titre de l'année 2025-2026, a diminué la durée de stage des étudiants de BUT 2 de 10 à 8 semaines, et non l'ensemble des BUT ;
- page 11 : correction d'une coquille « se retrouvent » au lieu de « se retrouver ».

Le procès-verbal est soumis au vote sous réserve de ces modifications.

Vote CFVU	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 30	Suffrages exprimés : 30
	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0
	Abstention : 0	Pour : 30

3. Travaux de la Commission Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes spécifique (FSDIE spécifique) du 12/01/2026 : subventionnements d'associations étudiantes

M. Maxence ROULLIAT, Vice-Président délégué à la vie étudiante, à la démocratie et au bien-être étudiant, présente les résultats des travaux de la commission FSDIE réunie le 12 janvier.

Dans le cadre de la voie spécifique du FSDIE, un appel à projets a été ouvert à l'ensemble des associations labellisées. Le montant total des demandes examinées s'élève à 234 059,42 €.

Vingt-neuf dossiers de subventions spécifiques ont été instruits. Dix-huit ont reçu un avis favorable, pour un montant total de 185 944,92 €.

Onze dossiers ont fait l'objet d'un avis défavorable ou d'un report :

- l'InterCultural Association a été réorientée vers le FSDIE classique, son projet ne s'inscrivant pas dans les axes du Schéma Directeur de la Vie Étudiante (SDVE) de l'UBE.
- l'Association des étudiants de transport et logistique, pour un projet d'achat de doudounes, a été réorientée vers le FSDIE classique pour les mêmes motifs.
- l'Association dijonnaise pour l'action humanitaire, pour l'achat de goodies, a également été réorientée vers le FSDIE classique, par manque d'adéquation avec les axes du SDVE.
- le projet de Tutorat Droit Dijon, ne relevant pas de la voie spécifique, a été réorienté vers le FSDIE classique.
- l'association Creusot Méca Concept, pour un projet de voyage au ski, a été réorientée vers le FSDIE classique.
- l'association archéologique universitaire de Bourgogne, pour un projet de road trip patrimonial, a présenté un dossier jugé fragile dans son contenu. Un accompagnement par le Bureau de la Vie Étudiante lui est proposé.
- l'association NOCTUAD, pour un événement de tutorat destiné aux étudiants de première année de santé, doit sécuriser son projet avec le service Prévention, Sécurité et Qualité de Vie au Travail afin de garantir la conformité des aspects alimentaires.
- l'association des étudiants et amis du Congo a présenté trois projets, tous reportés car les documents fournis ne sont pas conformes. Parmi eux, un ciné-débat organisé au cinéma Darcy sur le parcours d'une docteure en médecine abordant les violences faites aux femmes au Congo.
- l'Association des étudiants internationaux du Creusot, pour une action en faveur des étudiants internationaux du site du Creusot, doit consolider son projet au regard de son ambition.

Deux associations ont sollicité une aide exceptionnelle, destinée à soutenir ponctuellement des structures rencontrant des difficultés financières.

L'association ARAM, qui accompagne les apprenants du DU Passerelle - étudiants en exil, fait face à des difficultés liées à l'augmentation du nombre de bénéficiaires, à un important turn-over et à une méconnaissance des procédures administratives françaises. Un remboursement partiel de subventions est par ailleurs demandé par la Région Bourgogne-Franche-Comté. La commission propose l'attribution d'une aide d'environ 5 600 €, assortie d'un accompagnement par le Pôle de la Vie Étudiante.

L'Association des étudiants et amis du Congo a également sollicité une aide exceptionnelle pour l'organisation d'un festival interculturel. La commission a émis un avis de report, en raison d'informations insuffisantes concernant les difficultés financières et le déficit invoqué.

Questions/remarques

M. MORAUX s'interroge sur le règlement du FSDIE et demande si les demandes jugées irrecevables dans le cadre du FSDIE classique le sont également dans le cadre de la voie spécifique.

Il est précisé que la voie spécifique permet d'élargir le champ des projets soutenus, sous réserve du respect du cadre réglementaire applicable, conformément aux arrêtés et décrets en vigueur.

M. MORAUX évoque par ailleurs la suppression de la commission de subvention culturelle au profit de la commission spécifique, estimant que ce nouveau dispositif ne favorise pas suffisamment les projets culturels portés par les associations.

Il lui est répondu que la mise en place du FSDIE spécifique a permis de simplifier et d'assouplir l'attribution des subventions culturelles. Cette évolution répond à une demande des associations elles-mêmes, la voie spécifique n'existant pas auparavant. Le format actuel d'appel à projets se veut plus ouvert et plus accessible aux structures étudiantes.

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 31	Suffrages exprimés : 31
	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0
	Abstention : 0	Pour : 31

4. Calendrier universitaire 2026-2027 : suspensions des cours, bornes

Le Président présente le calendrier universitaire pour l'année 2025-2026, en mettant en évidence les dates clés ainsi que les périodes de suspension des cours.

L'année universitaire débutera le lundi 1er septembre 2025 et se terminera le lundi 31 août 2026, à l'exception des formations comprenant un stage obligatoire, pour lesquelles l'année se prolongera jusqu'au 30 octobre 2025, en raison des aménagements pédagogiques.

Les périodes de suspension des cours sont fixées comme suit :

- Vacances de la Toussaint : du samedi 24 octobre 2025 au lundi 2 novembre 2025 (1 semaine), avec une application laissée à la discrétion des composantes ;
- Vacances de Noël : du samedi 19 décembre 2025 au lundi 4 janvier 2026 (2 semaines) ;
- Vacances d'hiver : du samedi 20 février 2026 au lundi 1er mars 2026 (1 semaine) ;
- Vacances de printemps : du samedi 10 avril 2026 au lundi 26 avril 2026 (2 semaines).

Certaines formations peuvent déroger à ce calendrier en raison de leur spécificité. Les périodes de stage et d'alternance ne sont pas intégrées dans ce calendrier, et les formations co-accréditées avec d'autres établissements peuvent suivre des calendriers différents.

Mme Carine MICHEL-COLENT précise que lorsque la période de suspension de cours est limitée à une semaine, au regard des deux semaines prévues dans l'arrêté, le choix résulte d'une concertation avec M. Pierre JOUBERT, Vice-Président de la CFVU de l'Université Marie et Louis Pasteur.

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 31	Suffrages exprimés : 31
	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0
	Abstention : 0	Pour : 31

5. Désignation des représentants de la CFVU au sein de différents conseils et commissions pour les sièges vacants / non pourvus :

- 1 représentant étudiant au sein de la commission CVEC (Contribution de Vie Etudiante et de campus)
- 1 représentant étudiant au sein du conseil culturel du SUAC (Service Universitaire chargé de l'Action Culturelle et artistique et de la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle)
- 1 représentant des enseignants au sein du conseil de gestion de l'IREM (Institut de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques)

- **Commission CVEC**

Un appel à candidatures est lancé en séance. M. Gabin CLERC se porte candidat.
En l'absence d'autre candidature, un vote à main levée est organisé.

M. CLERC est désigné pour siéger au sein de la commission CVEC avec vingt-sept voix favorables et quatre voix contre.

- **Conseil culturel du SUAC**

Un appel à candidatures est lancé en séance. Mme Lucile CHUPIN et M. Thomas MORAUX se portent candidats.

Un vote à bulletin secret est organisé pour départager les deux candidats.

Après dépouillement, Mme CHUPIN recueille vingt et une voix et M. MORAUX dix voix.

Mme Lucile CHUPIN est désignée pour siéger au sein du conseil culturel du SUAC.

- **Conseil de gestion de l'IREM**

Un appel à candidatures est lancé en séance. M. Olivier POLITANO se porte candidat.
En l'absence d'autre candidature, un vote à main levée est organisé.

M. POLITANO est désigné à l'unanimité (trente et une voix) pour siéger au sein du conseil de gestion de l'IREM.

6. Travaux de la Commission de la pédagogie du 8/01/2026

6.1 Projets internationaux

M. Gregory WEGMANN, Vice-Président délégué à la politique européenne et internationale présente trois projets de coopération internationale et un projet pour compte-rendu.

Projet n°1 : LIB-EA 7534 / Polytech Dijon / UFR DSEP/ IAE Dijon et Parul University (Inde)

Il s'agit d'un nouvel accord « multi-composantes » avec l'Inde, pays clé avec lequel les partenariats se multiplient ces derniers temps. Cet accord permet des mobilités entrantes et sortantes d'étudiants pour des séjours d'études ainsi que des séjours de recherche. Le principe de réciprocité garantit l'absence de frais d'inscription. Pour le LIB-EA 7534, l'accord est orienté sur la recherche. Pour Polytech Dijon, la jauge est fixée à quatre étudiants par an (semestres d'études ou stages). Pour l'UFR DSEP et l'IAE, elle est de deux étudiants par an.

Projet 2 : IAE Dijon et Université Privée de Fès (Maroc)

Ce nouvel accord permet l'échange de deux étudiants pour des séjours d'études. Il constitue également l'occasion de stimuler les contacts avec cette université et d'envisager des partenariats au niveau doctoral.

Projet 3 : UFR Sciences Humaines et University of Agder (Norvège)

Cette convention spécifique prend acte d'un projet en cours de création d'un Erasmus Mundus intitulé « Music in Action in Contemporary Society » (MUSACT). L'UBE est lauréate d'un financement de préparation pour ce programme. L'objectif est de déposer une candidature en février 2027, dans l'espoir d'obtenir le financement du projet.

Projet 4 (pour compte-rendu) : UFR DSEP et la Maison Rhénanie-Palatinat de Dijon et la Cour d'appel de Dijon

Il s'agit du renouvellement d'un accord tripartite visant à faciliter les stages des étudiants en master de Droit des affaires parcours juriste franco-allemand, au sein de la Cour d'appel de Dijon. La durée des stages est de quatre semaines.

M. MORAUX indique que les élus UNEF s'abstiendront en raison du partenariat avec l'Inde et le Maroc, sans toutefois s'y opposer.

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 29	Suffrages exprimés : 25
	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0
	Abstention : 4	Pour : 25

6.2 Insertion professionnelle à 18 mois des diplômés 2023 de LP et Master

Mme Claire MICHOT, Ingénieure d'études statistiques au sein l'Observatoire de l'Étudiant, présente le bilan de l'insertion professionnelle à 18 mois des diplômés 2023 de Licence professionnelle et de Master.

Périmètre de l'enquête

Les résultats portent exclusivement sur les diplômés 2023 inscrits en formation initiale ou en alternance (contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation), afin d'analyser leur entrée dans la vie active. Sont exclus du périmètre :

- les diplômés de la formation continue ;
- les diplômés de Master MEEF (présentation distincte).

Diplômés de Master 2023 (hors MEEF)

Taux de réponse

Le taux de retour brut global s'établit à 69 %, avec des variations selon les domaines :

- 74 % en Sciences Humaines et Sociales ;
- 70 % en Droit - Economie - Gestion ;
- 69 % en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives ;
- 66 % en Sciences - Technologie - Santé ;
- 64 % en Arts - Lettres - Langues.

Poursuite d'études

Après l'obtention du Master :

- 70 % des répondants ne poursuivent pas d'études ;
- 11 % poursuivent une année supplémentaire ;
- 18 % poursuivent deux années d'études.

Parmi ceux qui poursuivent :

- 39 % s'inscrivent en doctorat ;
- 20 % préparent un autre Master.

Situation à 18 mois (hors poursuite d'études)

Parmi les répondants :

- 87 % sont en emploi ;
- 9 % en recherche d'emploi ;
- 4 % en inactivité.

Le taux d'insertion professionnelle atteint 90 %, le taux d'emploi 86 % et le taux de chômage 10 %.

Il est précisé que les comparaisons avec les données nationales doivent être interprétées avec prudence, les périmètres n'étant pas strictement identiques.

Pour l'UBE, le taux d'insertion était de 88 % en 2020, 94 % en 2021 et 90 % en 2022.

Au niveau national, il s'élevait à 90 % en 2020. Depuis cette date, le MESRI ne publie plus de taux d'insertion mais un taux d'emploi salarié en France.

Le taux d'emploi à l'UBE était de 85 % en 2020, 91 % en 2021 et 86 % en 2022.

Nature et niveau des emplois

À 18 mois :

- 69 % occupent un emploi stable ;
- 62 % sont en CDI ;
- 4 % sont fonctionnaires ;
- 3 % exercent en tant qu'indépendants.

S'agissant des catégories socioprofessionnelles :

- 65 % exercent des fonctions de niveau cadre ;
- 27 % des fonctions de niveau intermédiaire.

Une différence est observée selon le genre : les hommes accèdent plus fréquemment à des postes de cadre, tandis que les femmes sont davantage représentées dans les emplois de niveau intermédiaire.

Rémunération et localisation

Le revenu net mensuel (calculé à temps plein pour les personnes travaillant en France) s'élève en moyenne à 2 077 €, pour une médiane de 2 000 €. Un écart salarial est constaté entre femmes et hommes.

49 % des diplômés exercent en Bourgogne-Franche-Comté, dont 35 % en Côte-d'Or.

Appréciation de l'emploi et de la formation

Parmi les répondants :

- 82 % estiment que leur emploi correspond à leur niveau d'études ;
- 87 % qu'il est en adéquation avec leur domaine de formation ;
- 88 % se déclarent satisfaits de la formation reçue à l'UBE.

Diplômés de licence professionnelle 2023

Taux de réponse

Le taux de retour brut global est de 64 %, avec des disparités :

- 87 % pour l'IUT de Chalon ;
- 68 % pour l'IUT Le Creusot ;
- 62 % pour l'IUT de Dijon-Auxerre-Nevers ;
- 59 % pour les licences professionnelles relevant des autres composantes.

Poursuite d'études

Après la LP :

- 49 % ne poursuivent pas d'études ;
- 9 % poursuivent une année ;
- 42 % poursuivent deux années d'études.

La poursuite se fait majoritairement en Master (71 %).

Situation à 18 mois (hors poursuite d'études)

Parmi les répondants :

- 91 % sont en emploi ;
- 7 % en recherche d'emploi ;
- 2 % en inactivité.

Le taux d'insertion était de 93 % en 2020 (identique en 2022).

Au niveau national, il était de 92 % en 2020.

Le taux d'emploi à l'UBE s'élevait à 91 % en 2020 et 90 % en 2022.

Nature et niveau des emplois

À 18 mois :

- 80 % occupent un emploi stable ;
- 78 % sont en CDI ;
- 2 % sont fonctionnaires.

65 % exercent des fonctions de niveau intermédiaire et 8 % des fonctions de niveau cadre. Les hommes accèdent plus fréquemment aux postes de cadre, tandis que les femmes sont davantage représentées dans les emplois de niveau intermédiaire.

Rémunération et localisation

Le revenu net mensuel (temps plein, en France) s'élève en moyenne à 1 902 €, pour une médiane de 1 803 €.

56 % des diplômés travaillent en Bourgogne-Franche-Comté, dont 28 % en Côte-d'Or.

Appréciation de l'emploi et de la formation

Parmi les répondants :

- 82 % estiment leur emploi en adéquation avec leur niveau d'études ;
- 93 % avec leur domaine de formation ;
- 87 % se déclarent satisfaits de la formation reçue à l'UBE.

Diplômés de Master MEEF 2023

Le taux de retour est de 63 %.

Parmi les répondants :

- 80 % des répondants sont titulaires d'un concours de l'enseignement à 18 mois ;
- 96 % des lauréats sont en emploi à 18 mois ;
- 99 % occupent un emploi stable ;
- 68 % exercent en Bourgogne-Franche-Comté, dont 23 % en Côte-d'Or.

Questions/remarques

M. MORAUX remercie l'Observatoire de l'Etudiant pour la qualité de l'enquête et souligne l'intérêt de l'analyse genrée, qui met en évidence des inégalités femmes-hommes. Il s'interroge sur la possibilité d'une analyse selon l'origine sociale.

Mme MICHOT précise qu'il s'agit d'une enquête nationale dont le cadre est prédéfini, avec une part limitée de questions modulables. La question de l'origine sociale n'est pas posée et les systèmes d'information ne permettent pas de collecter des données fiables sur ce point.

Le Président s'interroge sur la pertinence des indicateurs nationaux, qui retiennent principalement l'emploi salarié, alors même que les fonctionnaires sont intégrés aux résultats. Il regrette l'usage de chiffres qu'il estime partiellement biaisés.

Mme MICHOT explique que le dispositif national INSERSUP repose sur un appariement de données administratives, notamment la déclaration sociale nominative et la base des non-salariés fournie par l'INSEE. L'État n'a pas accès à l'ensemble des situations, notamment celles des professions libérales ne relevant pas de la déclaration sociale nominative. Les indicateurs peuvent également défavoriser les universités frontalières, en raison des installations professionnelles à l'étranger.

Mme MICHEL-COLENT indique par ailleurs qu'un arrêt du financement ministériel des enquêtes est annoncé.

Mme MICHOT confirme qu'il s'agissait de la dernière année au titre de laquelle l'UBE bénéficiait d'un financement ministériel.

6.3 Offre de formation 2026-2027

- Création d'un nouveau parcours : Master mention Langues, littératures et civilisations étrangères, parcours Métiers des langues, de la culture et de la médiation

Mme Mélanie JOSEPH-VILAIN, Directrice du département d'anglais et responsable du Master LLCER parcours recherche, présente le projet de création d'un nouveau parcours au sein du Master LLCER.

Contexte

Cette demande s'inscrit dans le contexte de la réforme des concours de l'enseignement du second degré, notamment le positionnement du CAPES en L3.

Cette évolution a un impact particulièrement marqué dans les filières de langues, où la mobilité internationale, souvent sous forme de séjour à l'étranger en L3, constitue un élément structurant des formations. La préparation d'un concours en troisième année apparaît difficilement compatible avec cette exigence de mobilité.

Par ailleurs, les étudiants issus de la licence LEA qui souhaitent s'orienter vers l'enseignement ne disposent pas toujours d'une préparation pleinement adaptée aux exigences des concours, ce qui renforce l'intérêt d'un parcours spécifique au sein du Master LLCER.

La réforme entraîne également la disparition des Masters MEEF. Il a par ailleurs été annoncé qu'aucun parcours d'allemand ne serait proposé en Master M2E à la prochaine rentrée.

Cette situation fragilise l'offre de formation au niveau Master et a également des répercussions sur les partenariats internationaux, notamment avec l'Université de Mayence, historiquement adossés au parcours MEEF.

Objectifs et public visé

La création d'un nouveau parcours au sein du Master LLCER viserait à répondre à ces évolutions et à diversifier l'offre en fonction des projets professionnels des étudiants.

Le parcours s'adresserait notamment :

- aux étudiants effectuant un séjour à l'étranger en L3 ;
- aux étudiants préparant l'agrégation ;
- à ceux souhaitant enseigner à l'étranger ;
- aux étudiants envisageant une orientation vers les métiers de la culture et de la médiation.

L'objectif est double, répondre à un besoin immédiat lié à la réforme des concours et proposer une offre adaptée à la diversification des débouchés professionnels.

Organisation pédagogique et moyens

Il est proposé d'adosser ce nouveau parcours au Master existant, en s'appuyant sur les mutualisations déjà en place afin de limiter les coûts. Une partie significative des enseignements serait ainsi partagée avec les parcours actuels.

Toutefois, la réforme de la formation des enseignants et la transformation du MEEF en M2E mettent fin à certaines mutualisations, notamment pour des enseignements tels que la traduction. Cela implique, pour certaines langues, la création d'heures complémentaires afin de répondre aux nouvelles exigences pédagogiques et aux impératifs des concours.

Le Master LLCER regroupe trois langues (anglais, allemand et espagnol), dont les contextes diffèrent sensiblement en termes d'effectifs, de débouchés et de vivier de recrutement. Ces spécificités expliquent des ajustements variables selon les langues.

Il est précisé que certaines configurations permettent une mise en œuvre à coût constant. À titre d'exemple, le volet anglais de ce parcours repose sur des rattachements existants avec d'autres formations, limitant ainsi l'impact budgétaire.

L'équipe pédagogique souhaite une ouverture du parcours à la rentrée 2026.

Mme JOSEPH-VILAIN remercie l'équipe de gouvernance pour le soutien apporté à l'élaboration du projet, mené dans un calendrier particulièrement contraint.

Mme MICHEL-COLENT salue l'engagement de l'équipe pédagogique et la qualité du travail accompli dans un délai restreint, notamment en raison du dialogue engagé avec le Rectorat.

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 27	Suffrages exprimés : 27
	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0
	Abstention : 0	Pour : 27

- Additif pour l'accès en Master 1 : vote des capacités d'accueil, des modalités de candidatures et des critères d'examen des candidatures

Mme MICHEL-COLENT présente un additif relatif à l'offre de formation en Master.

À la suite de la création du Master LLCER, parcours Métiers des langues, de la culture et de la médiation, un rééquilibrage des capacités d'accueil est opéré au sein de la mention.

Dans ce cadre, le parcours Recherche voit sa capacité réduite de 6 places et le parcours Veille internationale voit sa capacité réduite de 4 places. Le nouveau parcours Métiers des langues, de la culture et de la médiation est ouvert avec une capacité de 10 places.

Il s'agit d'un ajustement global des capacités d'accueil entre parcours, sans modification des critères généraux d'examen des candidatures ni des attendus pédagogiques, qui demeurent inchangés.

Des évolutions relatives aux modalités d'enseignement sont également proposées pour le M1 Traitement du signal et des images, parcours Électronique, signal et image ainsi que le M1 Information-Communication, parcours Communication numérique des organisations.

M. MORAUX s'interroge sur la suppression apparente de places.

Mme MICHEL-COLENT précise qu'il ne s'agit pas d'une suppression stricto sensu, mais d'un redéploiement entre les parcours de la mention LLCER, selon une logique de vases communicants, afin d'adapter l'offre de formation aux nouvelles orientations.

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 25	Suffrages exprimés : 25
	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0
	Abstention : 0	Pour : 25

- Modification de la capacité d'accueil en 1^{ère} année de DEUST Animation et gestion des activités physiques, sportives ou culturelles, parcours Animation du football

Mme MICHEL-COLENT présente des ajustements relatifs à l'offre de formation en STAPS ainsi qu'en Sciences humaines et sociales.

L'équipe pédagogique du DEUST Animation et gestion des activités physiques, sportives ou culturelle, parcours Animation du football avait initialement proposé une augmentation de la capacité d'accueil (55 places).

Un dialogue a été engagé avec la Ligue de Bourgogne de Football, partenaire de la formation, qui a indiqué ne pas disposer des ressources humaines nécessaires pour encadrer 25 étudiants supplémentaires. En l'absence d'engagement permettant de soutenir cette hausse d'effectifs, il est proposé de revenir à la capacité d'accueil fixée l'an dernier (30 places).

S'agissant des formations de première année en Histoire et en Histoire de l'art et archéologie, la capacité d'accueil avait été augmentée lors de la précédente CFVU.

Le Rectorat a toutefois considéré que cette augmentation présentait un caractère artificiel et a recommandé un ajustement à la baisse. Il est donc proposé de revenir à la capacité d'accueil de l'année précédente (240 places pour Histoire et 180 places pour Histoire de l'art et archéologie).

Avis CFVU	Favorable Membres élus présents ou représentés : 25 Ne prend pas part au vote : 0 Abstention : 0	Suffrages exprimés : 25 Contre : 4 Pour : 21
----------------------	--	--

6.4 Conventions pédagogiques

Mme MICHEL-COLENT propose de donner un avis favorable aux conventions portées à la connaissance des membres.

L'ensemble des conventions a fait l'objet d'une étude détaillée en Commission de la Pédagogie et est portée à la connaissance des membres de la CFVU dans les documents mis à disposition.

M. MORAUX intervient au sujet de la convention n° 14270 conclue entre l'UFR Sciences de Santé et la société Colgate-Palmolive.

Il indique que cette entreprise a fait l'objet de controverses relatives à des pratiques socialement et éthiquement critiquées, notamment concernant de potentielles situations de travail d'enfants dans certaines chaînes d'approvisionnement.

Il évoque également la position de l'entreprise dans le contexte international, notamment en lien avec l'État d'Israël, et souligne qu'elle fait l'objet d'appels au boycott en raison de prises de position jugées insuffisantes sur la situation du conflit israélo-palestinien.

Au regard de ces éléments, l'UNEF indique s'opposer à l'approbation de cette convention.

Sur proposition de Mme Carine MICHEL-COLENT, il est décidé de procéder à deux votes distincts :

- un premier vote portant sur l'approbation de l'ensemble des conventions soumises à délibération, à l'exception de la convention n° 14270 relative au partenariat avec la société Colgate-Palmolive ;
- un second vote portant exclusivement sur l'approbation de la convention n° 14270.

• Vote sur l'ensemble des conventions exceptée la convention n°14270

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité Membres élus présents ou représentés : 25 Ne prend pas part au vote : 0 Abstention : 0	Suffrages exprimés : 25 Contre : 0 Pour : 25
----------------------	--	--

• Vote sur la convention n°14270 relative au partenariat avec la société Colgate-Palmolive

Avis CFVU	Favorable Membres élus présents ou représentés : 25 Ne prend pas part au vote : 0 Abstention : 4	Suffrages exprimés : 21 Contre : 4 Pour : 17
----------------------	--	--

Fin séance : 16h22